



MOBILITÉ

Prime vélo : Roulez malin !

Publié le 14 février 2025

Pour inciter les Quevillais à se déplacer à vélo, la Ville met en place une aide, sans condition de ressources, pour l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion, à assistance électrique ou sans assistance. Le cycle doit être acheté chez un professionnel ou une association agréée.

Cette aide, d'un montant maximum de **25%** du montant d'acquisition est fixée à **150€** pour un vélo cargo, **100€** pour un vélo à assistance électrique et **50€** pour un vélo sans assistance ou pour un kit d'électrification en roue arrière.

Le formulaire de demande d'aide à l'acquisition d'un vélo est téléchargeable en cliquant [ICI](#)  il est également à votre disposition au service cadre de vie de la mairie.

À ce document doit être joint :

- > un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- > une pièce d'identité ;
- > une facture d'achat originale et acquittée du vélo chez un professionnel ou une association agréée faisant apparaître les caractéristiques requises (norme euro) ;
- > un relevé d'identité bancaire.

Le dossier devra ensuite être déposé en mairie.

Si acceptation, un courrier sera envoyé à votre domicile accompagné d'une convention à signer puis à ramener à l'Hôtel de ville.



Intranet

VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00

 [CONTACTER LE WEBMASTER](#)

NOUVEAU

Prime vélo

ROULEZ MALIN AVEC PETIT-QUEVILLY!

**DE 50
À 150€**

pour l'achat d'un vélo
classique, d'un vélo
électrique ou d'un
vélo cargo

**NEUF OU
D'OCCASION**

Informations et conditions sur [petit-quevilly.fr](https://www.petit-quevilly.fr)

**petit
quevilly**